Déclaration
Séance du conseil municipal du 25 août 2025

Déclaration visant à réaffirmer que les personnes en situation d'itinérance sont des citoyens et citoyennes à part entière de la Ville de Montréal

Attendu que les dernières données disponibles du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec, qui datent de 2022, ainsi que les constats de l'ensemble des acteurs du milieu, démontrent une augmentation significative du nombre de personnes vivant en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, non seulement à Montréal, mais partout au Québec;

Attendu que la première recommandation du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur « les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole » (ci-après « le rapport »), rendu public le 10 juillet 2025, stipule que la Ville de Montréal devrait déclarer formellement – par une résolution du conseil municipal – que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des citoyennes et des citoyens de Montréal au même titre que les membres de la population montréalaise qui ont accès à un logis;

Attendu que le rapport fait état de 24 constats qui s'adressent aux trois paliers de gouvernement, de 10 avis émis au gouvernement du Québec et de 22 recommandations formulées à la Ville de Montréal;

Attendu que ce rapport souligne qu'il revient au gouvernement du Québec d'assumer un leadership fort en matière d'itinérance et à la Ville de Montréal d'assurer un leadership affirmé en matière de cohabitation sociale;

Attendu que le rapport recommande d'augmenter considérablement les efforts déployés en réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance;

Attendu que le rapport recommande aux trois paliers de gouvernement de bonifier considérablement le financement aux organismes communautaires;

Attendu que depuis 2021, la Ville de Montréal a triplé le budget alloué aux

organismes communautaires pour la mise en œuvre de projets de sensibilisation et de cohabitation sociale, le faisant passer de 3 M$ à 9 M$ annuellement;

Attendu qu'en 2021, la Ville de Montréal a créé l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), une équipe de personnes intervenantes offrant, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une réponse sociale municipale immédiate et ponctuelle face à des enjeux non urgents liés au partage de l'espace public;

Attendu que l'ÉMMIS sera déployée sur l'ensemble du territoire montréalais au cours de l'année 2025, et ce jusqu'en 2028, grâce à un financement de 50 M$ provenant à parts égales de la Ville de Montréal et du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec;

Attendu que depuis 2025, les organismes à but non lucratif propriétaires de leur immeuble qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec (CMQ) bénéficient d'une exemption de la compensation qui leur était historiquement exigée, totalisant une économie pour les organismes concernés de plus d'un million de dollars;

Attendu que l'OCPM enjoint la Ville de Montréal à continuer sa mobilisation et ses efforts pour contrer la crise du logement qui ont permis de mettre en œuvre, au fil des dernières années, des mesures importantes telles que le Règlement pour une métropole mixte, un financement inédit en matière d'habitation, une stratégie foncière incluant le droit de préemption, des campagnes publicitaires d'information et de sensibilisation ainsi que des modifications réglementaires afin de protéger les maisons de chambres dans les quartiers centraux;

Attendu qu'en 2024, la Ville de Montréal a mis en place un comité ad hoc qui réunit l'expertise d'acteurs institutionnels et communautaires dans le but d'établir les meilleures pratiques pour accroître l'accompagnement, la sécurité et l'hébergement des personnes en situation d'itinérance afin de les aider à accéder à la stabilité résidentielle, et que la Ville de Montréal travaille présentement à la mise en œuvre des recommandations dudit comité;

Attendu que la Ville de Montréal, dans le cadre de ses compétences municipales, encourage et soutient des projets communautaires en itinérance autochtone portés par les personnes autochtones elles-mêmes;

Attendu que le rapport souligne l'importance de veiller à une juste répartition des ressources manquantes sur le territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a pris l'initiative avec ses partenaires de développer des projets d'habitations modulaires avec accompagnement visant à offrir un toit transitoire, sécuritaire et digne à des personnes en processus de sortie de l'itinérance, en attente d'un domicile permanent sur trois différents sites;

Attendu qu'en 2025, la Ville de Montréal a mis en place le bureau des commissaires, incluant le poste de commissaire aux personnes en situation d'itinérance dont le rôle est de favoriser la connaissance, la concertation et la planification des actions dans le but d'assurer le développement de services destinés aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et de conseiller la Ville pour toutes les questions concernant l'itinérance;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît le travail et le rôle essentiel des travailleurs et travailleuses du réseau communautaire ainsi que du réseau de la santé et des services sociaux.

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé par Robert Beaudry, responsable de l'urbanisme, de l'OCPM et de l'itinérance au sein du comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal réaffirme formellement que les Montréalaises et les Montréalais en situation d'itinérance sont des citoyennes et des citoyens de Montréal au même titre que celles et ceux qui sont logés;

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts pour intégrer les perspectives des personnes en situation d'itinérance dans ses décisions;

Que la Ville de Montréal continue d'investir pour soutenir les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance ainsi que ceux qui offrent des services culturellement adaptés aux personnes autochtones à Montréal;

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts pour favoriser la participation civique et électorale des personnes en situation d'itinérance;

Que la Ville de Montréal poursuive le déploiement de ses efforts pour améliorer la cohabitation sociale à Montréal et offre toute sa collaboration pour assurer l'ouverture de davantage de ressources selon une répartition territoriale juste et équitable;

Que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec afin que le financement permettant le déploiement de l'ÉMMIS se poursuive au-delà de 2028, et ce, afin de pérenniser cette initiative novatrice;

Que la Ville de Montréal analyse et réponde à l'ensemble des recommandations du rapport de l'OCPM;

Que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de répondre dans les meilleurs délais aux 10 avis qui lui sont adressés.